



DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 090

Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Cession

DOMAINE ET PATRIMOINE

ALIENATIONS DE GRE A GRE DE FAUTEUILS DE CINEMA

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du mois de décembre 2022 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par madame Gabrielle [REDACTED] en date du 20 mars 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Xavier [REDACTED] en date du 25 avril 2023 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par madame Magali [REDACTED] en date du 25 avril 2023 ;

DECIDE

- De céder 2 fauteuils de cinéma à madame Gabrielle [REDACTED] pour un montant de 48 € TTC ;
- De céder 8 fauteuils de cinéma à monsieur Xavier [REDACTED] pour un montant de 192 € TTC ;
- De céder 1 fauteuil de cinéma à madame Magali [REDACTED] pour un montant de 24 € TTC ;
- De procéder à toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à ces ventes.

A Tonnerre, le 25 avril 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

